

La loi de 1931 sur la Commission électrique du Manitoba pourvoyait à l'établissement d'une commission composée de trois membres. La nouvelle commission a réorganisé l'administration du service en annulant les contrats de vente en bloc et en inaugurant le service direct au consommateur et aux municipalités et villes n'ayant des contrats que pour l'éclairage des rues, permettant ainsi à la commission d'adopter une ligne de conduite par laquelle elle pourrait dans la suite établir un tarif uniforme pour toutes les villes et tous les villages indépendamment de la distance de la source d'approvisionnement et du peu de densité de la population.

L'expansion énorme de l'entreprise depuis 1931 indique l'importance de cette réorganisation. En 1931, le réseau desservait 56 cités, villes et villages; en 1946, plus de 200 agglomérations sont desservies. Au cours de la même période, le revenu de l'entreprise augmente de \$700,000 à plus de deux millions. Les diminutions de tarif ont réduit de la moitié le coût moyen par kilowatt au client durant les 15 dernières années.

La réussite de l'extension du réseau à la majorité des cités, villes et villages de la province a permis à la commission de faire l'étude d'un projet d'électrification des fermes.

La Commission d'enquête sur l'électrification du Manitoba nommée par le gouvernement en 1942 et chargée d'étudier la possibilité de l'électrification des fermes dans la province signale dans son rapport que le service d'électricité pourrait être mis à la portée de plus de 90 p. 100 des fermes. La guerre a empêché l'exécution immédiate de ce projet, mais en 1945 il y avait suffisamment de matériaux pour tenter une expérience d'électrification rurale en vertu de laquelle environ mille fermes ont reçu le service de l'électricité. Le succès de l'expérience a déterminé la commission à faire des projets d'extension au rythme de 5,000 fermes au moins par année. La pénurie de matériaux toutefois a réduit la construction à 1,500 fermes en 1946; pour la même raison, la construction se limitera probablement à 2,500 fermes en 1947.

La commission s'adonne activement au commerce des appareils, en vue d'offrir ce service à ses clients et comme partie d'un programme destiné à augmenter la charge et partant le revenu en augmentant la consommation, ce qui en retour permettra d'abaisser les tarifs.

Saskatchewan.—La commission électrique de la Saskatchewan a été fondée en 1929 en vertu de la loi sur la commission de l'énergie (S.R.S., 1940, c. 33) qui l'autorise à produire, vendre et fournir l'énergie électrique, acquérir et mettre en valeur les emplacements hydrauliques, acquérir ou construire des usines thermiques et à l'huile, construire des lignes de transmission, acheter de l'énergie et passer des contrats avec les municipalités au sujet de la distribution de l'énergie.

Le réseau principal de la commission irradie de son usine génératrice de Saskatoon. Il y a aussi à North-Battleford et Swift-Current des usines génératrices possédées et exploitées par la commission. L'électricité est fournie en bloc aux corporations municipales, lesquelles possèdent et administrent leurs propres réseaux de distribution. Dans la ville de Battleford, l'électricité est fournie en bloc par la commission au moyen d'une ligne de transmission partant de l'usine de la commission à North-Battleford. Dans toutes les corporations municipales de son réseau (il y en a 211, y compris celles qui font partie de l'ancien réseau de la Prairie Power Company Limited), la commission fournit l'électricité directement à environ